




**SOUTENEZ LE MUSÉE
ET DEVENEZ ACTEUR
DE NOS PROJETS**



Le mécénat au musée
des Beaux-Arts de Rennes



**MUSÉE
DES BEAUX-ARTS
DE RENNES**

Des projets ambitieux

Devenir mécène du musée des Beaux-Arts de Rennes, c'est participer au rayonnement et au développement d'un des plus importants musées de Bretagne. C'est construire ensemble un musée ouvert et accessible à tous. Et c'est soutenir :

- Une riche et prestigieuse collection de peintures, dessins et sculptures, mise en valeur par un travail scientifique constant et des publications.
- Une programmation exigeante d'expositions, ouverte aux autres formes d'art et au spectacle vivant.
- Une ouverture toujours plus grande à l'art contemporain avec un dialogue entre collections anciennes et contemporaines.
- Des services de médiation spécifiques et innovants pour répondre aux attentes de tous les publics.
- Une politique active et ambitieuse de restaurations et d'acquisitions d'œuvres d'art, anciennes et contemporaines.



2015 - Campagne restaurations des cartons de tapisseries du Parlement de Bretagne - 18 000 € récoltés.
© J. Mignot - Ville de Rennes - Rennes Métropole3

Les mécènes particuliers

Même par de modestes dons, les particuliers peuvent soutenir financièrement les grands projets du musée et participer ainsi à son rayonnement, en s'inscrivant dans une démarche citoyenne.

Ils ont aussi la possibilité d'enrichir les collections grâce aux dons d'œuvres, après examen en commission.

Avantages fiscaux pour les particuliers assujettis à l'impôt en France

Réduction d'impôt sur le revenu de 66% du don versé

Plafonnée à 20% du revenu imposable annuel

Possibilité de reporter l'excédent sur les 5 années suivantes

Les contreparties matérielles accordées aux mécènes

Loi n°2003-709 du 1er août 2003 et article 238 bis du Code général des impôts Article 140 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008

Le donateur peut également bénéficier de contreparties matérielles dont la valorisation ne pourra pas dépasser 25% du montant global du don, avec une limite fixée à 63 €.

Il peut s'agir par exemple d'entrées gratuites ou d'un Pass Annuel d'accès au musée, de catalogues d'expositions, mais aussi d'une invitation à la présentation du projet soutenu en avant-première, etc.

Exemple :

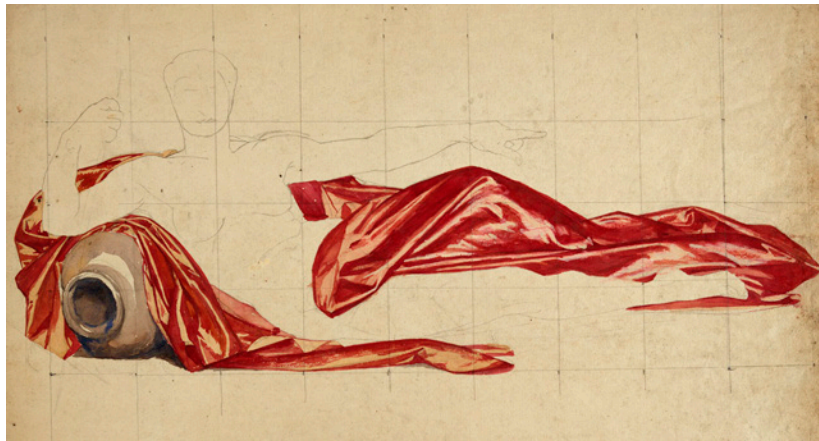
- Montant du don : 50 €
- Montant maximum de la contrepartie : 12,5 € comprenant une entrée gratuite pour 2 personnes
- Coût réel pour le particulier : 17 €

Les mécènes entreprises

Une place essentielle est réservée aux mécènes, leur permettant d'être au cœur de la vie du musée. Grâce aux contreparties qui leurs sont accordées, ils bénéficient d'une visibilité conçue sur-mesure en fonction du projet soutenu et de leur stratégie de mécénat.

Les possibilités sont diverses : association au plan de communication du projet, espace dédié sur le site internet du musée, réalisation de communiqués de presse croisés, etc.

Ils participent en outre à différents temps forts du musée et sont conviés au dîner annuel des *Grands mécènes*.



2016 – Campagne Un don = un dessin, acquisition fonds d'atelier Armand-Félix Jobbé-Duval - 36 000 € récoûtés.
© Jean-Manuel Salingue

Une démarche valorisante

L'engagement de mécénat auprès du musée des Beaux-Arts de Rennes est une action importante, valorisable auprès de tous les acteurs de l'entreprise et de ceux qui l'entourent.

Soutenir un lieu culturel aux côtés des pouvoirs publics permet d'établir le dialogue entre économie et culture au niveau du territoire, et s'engager sur son territoire participe à l'attractivité, au rayonnement et au dynamisme de celui-ci.

En s'associant à une institution au rayonnement unique en Bretagne, l'entreprise mécène met en valeur son image, renforce sa notoriété et fédère ses collaborateurs et partenaires autour de projets d'intérêt général et porteurs de sens. L'entreprise se fait alors médiateur culturel et peut jouer un vrai rôle de diffusion de la culture. Au delà des avantages de communication et de relations publiques, c'est faire le choix d'une politique de responsabilité sociétale performante.

L'entreprise mécène peut choisir de soutenir un projet seul ou avec d'autres entreprises partenaires, de manière ponctuelle ou sur le plus long terme.

Devenir mécène du musée des Beaux-Arts permet de bénéficier de nombreux avantages

Avantages fiscaux pour les entreprises assujetties à l'impôt en France

Réduction d'impôt sur les sociétés de 60% pour tout acte de mécénat

Plafonnée à 0,5% du chiffre d'affaire HT

Possibilité de reporter l'excédent sur les 5 exercices suivants

Réduction d'impôt sur les sociétés de 90% pour l'achat d'un Trésor National

Plafonnée à 50% de l'impôt sur les sociétés dû

Visibilité et communication auprès d'un large public

- Présence du logo de l'entreprise sur les supports de communication et le catalogue de l'exposition

Relations publiques, organisation d'événements

- Invitations au vernissage et au cocktail du projet soutenu
- Mise à disposition des espaces pour des événements (visite privée, petit-déjeuner, cocktail, dîner assis, conférence)

Participation à la vie du musée pour l'entreprise et ses salariés

- Invitations aux vernissages et inaugurations du musée
- Billets d'entrée aux collections permanentes et aux expositions temporaires
- Pass annuels (nominatifs ou entreprise) valables pour 1 ou 2 personnes

Les contreparties matérielles accordées aux mécènes

Loi n°2003-709 du 1er août 2003 et article 238 bis du Code général des impôts Article 140 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008

Au-delà des avantages liés à la visibilité et à la communication, l'entreprise mécène dispose par ailleurs de contreparties matérielles à hauteur de 25% de son don, qu'elle peut utiliser comme elle le souhaite parmi les propositions suivantes :

Don en euros

Contreparties	Don en euros			
	2000	5000	10000	15000
Privatisation des espaces du musée avec installations techniques lourdes (patio + salles d'exposition permanente) (max. 350 pers.) Valorisation : 3750 €				oui
Privatisation du patio en soirée avec visites guidées (max. 300 pers.) Valorisation : 2500 €			oui	oui
Privatisation des coursives en soirée avec visites guidées (max. 150 pers.) Valorisation : 1250 €		oui	oui	oui
Mise à disposition de l'auditorium en journée ou en soirée (max. 110 pers.) Valorisation : 500 €	oui	oui	oui	oui
Entrées gratuites ou Pass annuels nominatifs. Valorisation : 6 ou 12 € / 25 ou 40 €	oui	oui	oui	oui
Catalogue. Prix du catalogue en €	oui	oui	oui	oui

Exemple :

- Montant du don : 12 000 €
- Réduction d'impôts : 7 200 €
- Montant maximum de la contrepartie : 3 000 € comprenant
 - Privatisation du patio en soirée avec visites privées ;
 - 10 Pass Annuels nominatifs pour une personne ;
 - 10 catalogues au prix de vente de 25 €.
- Coût réel pour l'entreprise : 4 800 €

Le Fonds de Dotation Rennes, Ville et Métropole de Culture

Afin de gérer en toute sécurité et transparence les dons des mécènes destinés au musée des Beaux-Arts, la ville de Rennes a mis en place et à la disposition du musée un fonds de dotation : le Fonds de Dotation Rennes, Ville et Métropole de Culture.

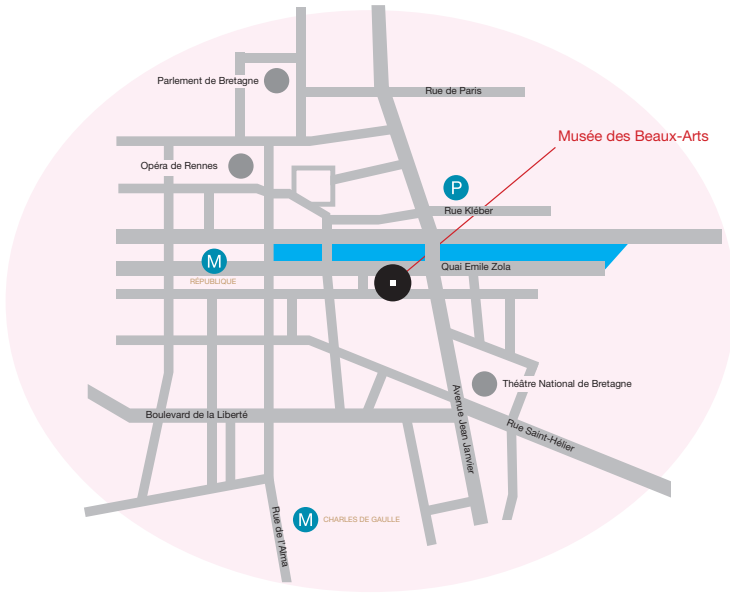
Le fonds de dotation est une personne morale de droit privé à but non lucratif qui a pour vocation de favoriser l'essor et la pérennisation du mécénat notamment au musée des Beaux-Arts de Rennes.



2013 – Campagne Rennes Mécènes I, acquisition J. de Ribera, *Saint Jude Thadée* (XVII^e s.) - 54 000 € récoltés. © Jean-Manuel Salingue

Le fonds de dotation va donc collecter des dons au profit d'actions portées par le musée qui seront intégralement reversés au projet soutenu, déduction faite des frais de gestion. Comme le précise son objet, à titre d'exemples, le fonds pourra notamment aider le musée des Beaux-Arts de Rennes à *acquérir une œuvre d'art et ou un ouvrage de toute nature ; participer à la restauration d'une œuvre d'art ; participer à l'extension et ou à la rénovation [du musée] ; participer au financement des projets temporaires d'ampleur ; participer au financement des dispositifs et ou des actions de médiation ; faciliter et accompagner l'exposition et ou la production d'œuvres.*

Retrouvez tous nos projets sur le site Internet du Fonds de dotation : rennes-culture-mecenat.fr



Musée des Beaux-Arts de Rennes

20, quai Émile Zola

35000 Rennes

Tél : 02 23 62 17 45

.....

Ouvert du mardi au vendredi : 10h - 17h

Samedi et dimanche : 10h - 18h

Fermé les lundis et jours fériés



Musée des Beaux-Arts côté square Joseph Loth

Couverture :

2015 – Campagne acquisition Jean-Baptiste-Marie Pierre, *Bacchante endormie* (1763) - 35 700 € récoltés.

© Jean-Manuel Salingue

Contact

Hélène Barucq

Chargée de mission mécénat

Administratrice déléguée du Fonds de dotation

Tél : 02 23 62 18 14

mecenatmbar@ville-rennes.fr

.....

Accès

Stationnement parking Kléber

Méto ligne A : République

Bus arrêt Musée Beaux-Arts

Vélo STAR : station Avenue Janvier